



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Tri des plastiques : accord entre la Ville de Neuchâtel et l'Etat

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel et l'Etat de Neuchâtel par le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) ont trouvé un accord dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cantonale sur le tri des plastiques. Dans un mémorandum signé par les deux parties, celles-ci ont convenu que la Ville appliquera, dès le 1^{er} juillet 2016, la directive demandant de récupérer les flacons et de cesser la récolte des plastiques mélangés. De plus, la Ville proposera à la déchetterie des Plaines-Roches une collecte séparée des plastiques encombrants. Le DDTE et la Ville suivront par ailleurs l'évolution des techniques de recyclage et de valorisation. Ainsi, la filière du sagex fera l'objet d'une évaluation.

Une rencontre entre une délégation du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel et le chef du Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a permis de trouver un accord dans le dossier du tri des plastiques, sous la forme d'un mémorandum signé par les deux parties. La discussion a été constructive et les objectifs convergents, notamment en ce qui concerne le tri à la source des matières recyclables. Ce mémorandum a été présenté à la commission cantonale de gestion des déchets (CCGD) le 3 juin pour avis, lequel a été favorable.

La Ville de Neuchâtel a toujours été attentive à la nécessité de développer une politique de gestion des déchets respectueuse de l'environnement, et c'est dans cet esprit qu'elle souhaitait mener un essai pilote d'une année destiné à valoriser une part plus importante des déchets plastiques des ménages. Dans une résolution interpartis adoptée à l'unanimité, le Conseil général partageait d'ailleurs cet objectif. L'entreprise RC-Plast, chargée par la Ville d'effectuer un premier test, a cependant conclu que la présence de sagex (polystyrène expansé) dans les plastiques mélangés fournis par la Ville rendait le tri optique actuellement inopérant.

Flacons et plastiques encombrants triés

Dès le 1^{er} juillet, la Ville de Neuchâtel appliquera dès lors la directive cantonale visant à trier les flacons du reste du plastique. A cet effet, elle a d'ores et déjà installé à la déchetterie des Plaines-Roches un container destiné à la récolte des flaconnages. La Ville fera un pas de plus en récoltant également, dans une benne séparée, les

plastiques encombrants – dont le volume dépasse celui d'un sac Neva –, ceci afin de mieux valoriser cette matière. Les autres déchets en plastique, quant à eux, devront soit être rapportés dans les commerces, soit déposés dans un sac Neva pour être incinérés, puisque pour l'instant seule une incinération avec valorisation énergétique est possible pour ces derniers.

Sagex : évaluation à venir

En bonne coordination avec le DDTE, la Ville de Neuchâtel continuera de suivre les évolutions techniques pour pouvoir offrir à la population une récupération des matières recyclables complémentaires lorsque les filières de valorisation le permettront et que la démarche sera justifiée d'un point de vue économique et environnemental. A cet égard, la filière du sagex, qui pourrait laisser entrevoir des perspectives de recyclage intéressantes à moyen terme, fera l'objet d'une évaluation.

La Ville de Neuchâtel rappelle par ailleurs sa volonté de lutter contre la production de déchets plastiques par une consommation responsable. Dans cet esprit, elle se dit favorable à une interdiction de la distribution systématique de sacs et emballages plastiques, notamment dans le domaine alimentaire, lorsque ceux-ci n'ont pas une véritable utilité en termes de protection ou d'hygiène et qu'ils pourraient être remplacés par des emballages en matériaux respectueux de l'environnement.

Soucieux de retrouver une sérénité bienvenue dans ce dossier sensible, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel demande enfin aux habitant-e-s de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, usagers de la déchetterie intercommunale, de se conformer, dans un esprit constructif, à la nouvelle directive cantonale qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Des informations détaillant les nouvelles consignes de récolte du plastique sont d'ores et déjà affichées à la déchetterie.

Neuchâtel, le 20 juin 2016

Le Conseil communal

Annexe : le mémorandum signé par la Ville de Neuchâtel et l'Etat.

Pour tous renseignements complémentaires:

Pascal Sandoz, conseiller communal, Directeur des infrastructures et énergies
tél 032 717 72 03, courriel pascal.sandoz@ne.ch